



---

# CONSEIL

## Cent cinquième session

### RESOLUTION N° 1291

(adoptée le 25 novembre 2014 par le Conseil à sa 105<sup>e</sup> session)

#### **RAPPORTS DES QUATORZIEME ET QUINZIEME SESSIONS DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

*Le Conseil,*

*Rappelant* que, conformément à la résolution n° 1268 du 29 novembre 2013, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir dans le courant du mois de juin 2014 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013, le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour 2013, la révision du budget pour 2014, le barème des quotes-parts pour l'année 2015, ainsi que les questions connexes,

*Considérant* que, conformément à la résolution n° 1268, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à nouveau en octobre 2014 pour s'acquitter comme il convient de ses fonctions,

*Ayant reçu et examiné* les rapports sur la quatorzième session (S/14/18) et la quinzième session (S/15/15) du Comité Permanent des programmes et des finances,

*Décide :*

1. De prendre note de ces rapports ;
2. D'approuver les décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa quatorzième session.